

L'Info-Dinois

Mensuel d'informations municipales

Vol. 9 | No. 2 | Février 2020



S'UNIR POUR GRANDIR

Sainte-Hénédine

PLACE AUX ADOS MARS-AVRIL 2020

6 mars : Activité spéciale de la relâche

13 mars : Glissade

20 mars : Jeux de société

27 mars : Course Tremplin Santé

3 avril : Atelier d'art

10 avril : Loup Garon

17 avril : Fabrication de bracelets

24 avril : Just Dance

Ouvert tous les vendredis de 18 h à 21 h
au chalet des loisirs pour les 10 à 17 ans

FÊTE DES NEIGES

JOURNÉE FAMILIALE - FÊTE DES NEIGES SAMEDI LE 29 FÉVRIER 2020 DE 13H À 16H AU CHALET DES LOISIRS

Au programme:

- Chasse aux trésors:
Départ 14h;
- Disco sur glace;
- Patinage libre;
- Glissades;
- Course à obstacles;
- Surprises!



Grignotines et rafraîchissements en
vente sur place.

APPORTEZ VOS TRAÎNEAUX ET VOS PATINS!

Marché aux puces
Prochain rendez-vous le
8 mars 2020 de 10h à 14h
Sacristie de l'église

Pour information:
Mme Nicole Lefebvre 418-935-7237

CHANGEMENT D'HEURE



Dans la nuit
du 7 au 8 mars 2020
à 2 h du matin
on avance l'heure

FADOQ

La prochaine soirée de danse aura
lieu le **7 mars 2020** à 20 h

fadoq

Marie Bouchard 418 935-3530

COLLECTE DE SANG HÉMA-QUÉBEC



HÉMA-QUÉBEC

Nous aurons une nouvelle collecte de sang le
mercredi 18 mars 2020, de 14 h à 20 h, à la salle municipale
de Ste-Hénédine.

Nous vous encourageons à venir en grand nombre faire un
don de sang et de vie!

Municipalité Ste-Hénédine

111, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | Tél. : 418 935-7125 | Téléc. : 418 935-3113 | info@ste-henedine.com | www.ste-henedine.com
Heures d'ouverture du bureau municipal : lundi au vendredi 9 h à 12 h – 13 h à 16 h sauf les vendredis de juillet et août fermé

Commission des loisirs

147, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | loisirs-sthe@hotmail.com | 418 935-7125 (bureau) ou 418 935-7108 (chalet)
Pour connaître les activités de loisirs consultez le www.ste-henedine.com sous l'item Info-citoyen programme des loisirs

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 13 JANVIER 2020

- Autorisation dépôt aide financière PIIRL rue Langevin et appel d'offres
- Autorisation dépôt aide financière AIRRL route Saint-Alfred et appel d'offres
- Signification priorité locale à la SQ pour 2020-2021
- Demande résolution de la FQM concernant la fiscalité agricole
- Autorisation renouvellement formation secourisme en milieu de travail
- Demande de commandite Brunch à l'érable
- Autorisation participation rencontre FQM à Saint-Éphrem
- Adoption politique salariale 2020
- Adhésion régime d'assurance collective FQM 50/50 employés/employeur



AVIS PUBLIC : RÔLE DE PERCEPTION 2020

Le rôle de perception 2020 a été déposé à mon bureau et la révision est complétée.

Tout propriétaire de biens fonds imposables de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine recevra son compte de taxes daté du 18 février 2020 au cours des prochains jours.

À compter de cette date, vous avez jusqu'au 10 mars 2020 pour acquitter votre compte au complet, s'il est inférieur à 300 \$, ou pour acquitter seulement le premier (1^{er}) versement, si le total du compte est supérieur à 300 \$, en vertu de la loi sur la fiscalité municipale.

Pour le deuxième (2^e) versement, vous devez l'acquitter avant le 20 mai 2020, le troisième (3^e) avant le 30 juillet 2020 et le quatrième (4^e) avant le 9 octobre 2020.

Tout compte « passé dû » portera intérêt au taux de 5 %/année et pénalité de 5 %/année tel que décrété par le conseil municipal.

Vous pouvez payer vos taxes au bureau municipal ou par la poste au 111, rue Principale, Sainte-Hénédine Québec G0S 2R0 ou par ACCES-D, municipalité de Ste-Hénédine – taxes (QC).

Donné à Sainte-Hénédine ce 18^e jour du mois de février deux mille vingt.



HORAIRE DE LA PATINOIRE DE SAINTE-HÉNÉDINE

Activité	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Patinage libre	15 h à 17 h	18 h à 19 h 30	13 h à 15 h 18 h à 19 h 30				
Hockey libre	13 h à 15 h	19 h 30 à 21 h	15 h à 17 h 19 h 30 à 21 h				

Lors des journées pédagogiques et la semaine de relâche, l'horaire du samedi sera applicable. La patinoire sera fermée le 7 mars due à une réservation. Sur les heures d'ouverture, vous pouvez rejoindre le surveillant au 418 935-7108.

Citoyennes, citoyens de Ste-Hénédine,

En ce mois de février, il est d'usage de souligner le mois de l'amour. C'est l'occasion de signifier l'attachement à vos proches et à poser des gestes qui assurent la complicité entre vous. Joyeuse St-Valentin à tous!



Le 9 février la présence de 300 personnes au brunch à l'érable organisé par tous les bénévoles de notre communauté démontre que la mobilisation et la participation de la population restent des valeurs importantes pour notre municipalité. Lors de notre démarche de planification stratégique en 2016, l'esprit d'entraide et de solidarité sont des valeurs énoncées de notre mission et demeurent toujours aussi présentes.

Toutefois, il faut constater que les orientations de centralisation des services vers les grands centres nous interpellent de plus en plus. Toutes les municipalités de la région Chaudière-Appalaches subissent cette tendance de centralisation. L'objectif premier de ces services est d'avoir un volume suffisant afin d'atténuer les coûts d'exploitation; les grosses entreprises achètent les petites pour rentabiliser leur commerce et éliminer la compétition. En ce faisant, il concentre et spécialise leur expertise forçant les petits commerces à cesser leurs activités faute de ressources et de marge financière suffisante. La préoccupation de sauvegarde de la planète fait en sorte que des changements importants amènent les raffineurs et les détaillants d'essence à réviser leurs engagements. Ne voyant pas de rentabilité suffisante, ces commerces doivent rationaliser, diversifier leur entreprise ou tout simplement fermer.

Depuis la fermeture de notre dépanneur et de la station-service attenante, la FQM nous apprenait qu'une aide financière pourrait faciliter la reprise des opérations. Malheureusement la subvention s'adresse aux municipalités dévitalisées et Sainte-Hénédine ne peut bénéficier de cette aide à cause de son fort indice de croissance. De plus, la proximité de moins de 15 kilomètres d'une ou de plusieurs stations-service nous empêche de répondre aux critères d'admissibilité.

Nous travaillons conjointement avec le propriétaire pour rechercher des solutions de relance et, nous savons que les habitudes économiques changent et que la mobilité actuelle de notre population leur permet de bénéficier d'une offre de service plus élaborée faisant en sorte que certains services de proximité ont de la difficulté. Notre municipalité ne fait pas exception et nos citoyennes et citoyens travaillent à l'extérieur et par le fait même se procurent des services dans leur milieu de travail et reviennent à leur résidence de Ste-Hénédine sans avoir consommé ici.

Il est primordial d'encourager nos entreprises telles que notre épicerie, nos professionnels et tous nos services de proximité. Ils veulent vous connaître et vous servir. Il faut être fier de notre milieu de vie.

Michel Duval, maire

ÉQUIPE D'ANIMATION LOCALE

L'amour dans le couple

Comment réussir à vivre ce merveilleux sentiment dans la durée? Peut-être avez-vous déjà entendu parler des cinq langages de l'Amour...

1. Les paroles valorisantes
2. Les moments de qualité
3. Les cadeaux
4. Les services rendus
5. Le toucher physique

Votre langage de l'Amour et celui de votre conjoint peuvent être aussi éloignés que le chinois l'est du français.

L'important est de découvrir le principal langage de l'Amour de l'autre, de l'apprendre, de décider de le parler régulièrement tout en nous assurant de bien connaître notre propre langage. Nous créons ainsi, un climat favorable à la résolution de nos conflits et de nos échecs passés et continuons à faire s'épanouir notre couple.

DÉCLARATION D'IMPÔTS

Le Club Lions de Sainte-Marie offre de produire **GRATUITEMENT** votre déclaration d'impôts.



POUR QUI? Ce service est admissible aux personnes dont les revenus sont inférieurs à :

- 25 000 \$ pour une personne seule
- 30 000 \$ pour un couple + 2 000 \$ pour chaque enfant à charge
- 30 000 \$ pour un adulte avec un enfant + 2 000 \$ par personne à charge
- Revenus d'intérêts inférieurs à 1 000 \$

OÙ?

Apportez tous vos documents, votre dernier rapport d'impôts et votre dernier avis de cotisation à la sacristie, à l'arrière de l'église de Sainte-Marie.

QUAND?

- Vendredi 13 mars de 10 h à 11 h 30 ou de 13 h à 14 h 30 ou de 18 h à 19 h 30.
- Vendredi 20 mars de 10 h à 11 h 30 ou de 13 h à 14 h 30
- Vendredi 27 mars de 10 h à 11 h 30 ou de 13 h à 14 h 30

AVIS TRÈS IMPORTANT

OBJET : 2^e RENCONTRE PUBLIQUE CONCERNANT LA RÉFORME DES NUMÉROS CIVIQUES

En 2020, dans le cadre d'un **projet d'implantation de plaque de repérage de numéros civiques** pour le secteur rural, pour fin de sécurité (policier, pompier, ambulancier), le conseil municipal étudie un projet de réforme des numéros civiques. Le projet vise à remplacer tous les numéros civiques des routes **Sainte-Thérèse, Saint-François, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Alfred** qui avaient été attribués dans les années 70 pour la plupart par le maître de poste sur une base pair uniquement avec multiple de 4 pour les résidences seulement.



Note : En 1992 la municipalité a réformé la route Langevin avec de nouveaux numéros selon la règle pair/impair.

La réforme ferait en sorte **d'attribuer un numéro civique à tous les immeubles (maisons et autres propriétés) selon la règle pair/impair qui est une règle standardisée pour la numérotation civique** en tenant compte si possible de la numérotation des municipalités voisines.

Le conseil étudie également la **possibilité d'agencer les numéros civiques de la rue Principale avec ceux de la route Sainte-Thérèse** pour faire une continuité qui impliquerait le changement de tous les numéros civiques de la rue Principale aussi.

**Pour fin d'information et de consultation, le conseil municipal vous invite à une réunion :
le 23 mars 2020 à 19 h 30 à la salle municipale
pour expliquer le projet de réforme et recevoir vos questions.**

Le projet de réforme est disponible sur le site internet de la municipalité au www.ste-henedine.com pour consultation.

Important

Vous serez tenu informer de l'entrée en vigueur du règlement et des changements par un avis officiel transmis à votre domicile si le conseil va de l'avant avec la réforme.

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

La Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son règlement d'application entrera en vigueur le 3 mars 2020.

Le gouvernement du Québec a délégué la responsabilité de cette loi aux municipalités qui doivent la faire appliquer.

L'enregistrement des chiens devient obligatoire.

La municipalité a jusqu'au 3 juin 2020 pour appliquer cette règle : **Attendez les directives pour ce qui concerne l'enregistrement des chiens. Nous ne pouvons les recevoir tant que la décision du conseil n'est pas prise.**

Au moment d'écrire ces lignes, votre conseil municipal a étudié diverses façons de faire et un projet de règlement, mais n'a pas encore été adopté.

Nous vous tiendrons au courant dès que la décision sera prise.

Toutes les autres dispositions de la nouvelle loi entreront en vigueur le 3 mars 2020 et infirmeront les dispositions actuelles contradictoires du règlement de qualité de vie en vigueur concernant les chiens.

Le signalement et les procédures relatives pour les chiens dangereux et les morsures deviennent applicables à partir du 3 mars 2020.

Vous devez rapporter le tout en appelant à la municipalité au 418 935-7125 ou par courriel au info@ste-henedine.com.

M. Richard Laverdière a été nommé par le conseil comme inspecteur pour l'application de la loi visant à fournir la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

Pour information sur le règlement, allez sur le web en tapant « nouveau règlement provincial sur les chiens ».



DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

Sur une base volontaire, nous avons offert aux élèves de l'école la possibilité d'assister à des ateliers d'anglais après l'école. L'association défraye la moitié du coût de l'inscription des enfants. Pour cette session, les ateliers sont basés sur la conversation.

Pour une deuxième année consécutive, l'organisation du Drag de VTT a remis une superbe somme de 440 \$ à l'école. Quelle générosité de votre part. Merci infiniment!

La semaine des enseignants se tenait du 2 au 8 février dernier. Les parents présents sur le conseil d'établissement ont offert gratuitement un repas chaud à tout le personnel de l'école. Le potage ainsi que le repas principal ont été concoctés par le Marché Fournier.

Comme plusieurs le savent déjà, Mathylde Blais, une élève de l'école participe au Défi têtes rasées Leucan en juin prochain. Lors de la tenue du brunch à l'érable, une boîte était installée afin d'y recueillir vos dons. Une somme de 238,30 \$ a été amassée. Votre générosité va droit au cœur de cette belle jeune fille et sa famille, merci! Il est toujours possible de faire un don en vous rendant sur le site internet Défi têtes rasées en cherchant la participante Mathylde Blais.

M. Daniel Royer et Eddy Labrecque ont offert une plaque à l'école en lien avec la persévérance scolaire qui a été mise à l'honneur pendant la semaine du 17 au 21 février. Lors de cette semaine, les 2 hommes sont venus parler de leur histoire. M. Royer a démontré beaucoup de persévérance dans la pratique de son sport méconnu. Cela l'a amené à des compétitions à l'international. Ainsi, chaque année, deux élèves de 6^e année seront choisis pour leur persévérance et leurs noms seront inscrits sur la plaque. Ils recevront également un certificat cadeau offert par ces messieurs.

Un bazar de livres aura lieu à l'Agora de l'école le 26 mars prochain de 16 h à 18 h 30. Le coût des livres variera entre 1 \$ et 3 \$. Pour ce faire, nous avons besoin de vos livres qui ne servent plus afin de leur donner une deuxième vie. Vous pouvez venir déposer vos livres dans une boîte près du secrétariat jusqu'au 12 mars. Les profits amassés serviront à acheter de nouveaux livres pour l'école.

Audrey Quirion, présidente Association pour les étudiants de Ste-Hénédiine



DÉFI ARCTIQUE

14 mars 2020

Course à obstacles

à la Cité Sainte-Marie
Polyvalente Benoît-Vachon

4 DÉPARTS :
Élite - Open - Familial
nouveau* Raquette

3 DISTANCES :
2 - 3 - 4 km

Inscriptions :
defisantenouvellebeauce.com

Informations :
418 389-8611



ATELIER DE CUISINE COLLECTIVE

Quand : lundi 16 mars 2020

Où : à la cuisine du centre municipal
(111, rue Principale)

Information :
M^{me} Carole Duclos 418 935-3585

SÉJOUR EXPLORATOIRE
Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche

Le 27-28-29 février 2020

Viens découvrir la région de
Beauce-Nord
et faire du réseautage avec
de potentiels employeurs!

PSSST...
C'EST SANS FRAIS!

Inscription
418-386-2532
i.hogueclaveau@cjebn.com

Avec la participation financière de :
Québec

Place Jeunes ROBERT-CICHE

Place Jeunes LA NOUVELLE BEAUCE

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI BEAUCES-NORD



Offre d'emploi: Sauveteur

La Commission des loisirs de Sainte-Hénédine est à la recherche de sauveteurs pour assurer la surveillance de la piscine extérieure ainsi que les cours de natation pour l'été 2020.

Le sauveteur devra:

Salaire à partir de 16.75\$ de l'heure, selon l'expérience!

- Assurer la sécurité des utilisateurs en tout temps;
- Assurer le respect des règlements de la piscine municipale;
- Procure les premiers soins au besoin;
- Enseigner les cours de natation Préscolaires et Junior;
- Avoir les qualifications requises pour être sauveteur;
- Être disponible du 24 juin au 23 août 2020.

Délai prolongé jusqu'au 6 mars 2020

L'emploi vous intéresse? Veuillez faire parvenir votre C.V. au bureau municipal avant le 15 février 16h00, par courriel à loisirs-she@hotmail.com ou par la poste au 147, rue Principale, Sainte-Hénédine, QC, G0S 2R0. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous au 418-935-7125.



Bienvenue!

Si vous êtes venu au bureau municipal dans les dernières semaines, vous avez sans doute remarqué ce nouveau visage... Et bien, laissez-moi vous présenter M^{me} Danielle Cloutier qui assurera la relève pendant le congé de maternité de Mylène. Nous lui souhaitons donc la bienvenue au sein de notre équipe et de notre communauté.

Semaine de relâche 2020!



Vous n'avez pas reçu le formulaire pour inscrire votre enfant?

Communiquez avec Danielle Cloutier 418-935-7105 ou par courriel au Loisirs-she@hotmail.com

Journée	Activités d'avant-midi	Activités d'après-midi
Lundi 2 mars	Atelier scientifique et Bricolage	Patinage libre et glissades (apportez vos traîneaux et patins)
Mardi 3 mars	Atelier bandes dessinées Atelier de bracelets Just Dance	Soccer extérieur et glissades (apportez vos traîneaux)
Mercredi 4 mars	Atelier de cuisine Atelier de théâtre	Hockey et glissades (apportez vos traîneaux, patins et casque)
Jeudi 5 mars	Journée de glissades au Club Ski Beauce de Vallée-Jonction *Départ du Chalet des loisirs à 9h00 et retour à 16h00 (Prévoir lunch froid et vêtements de rechange)	
Vendredi 6 mars	Bingo et Film	Défi Château de neige et chasse aux trésors

Règles relatives à la pratique du VTT et de la motoneige :

Profitez des sentiers en saison hivernale en toute sécurité



Les règles en sentiers Vous **DEVEZ** :

- Maintenir le phare blanc allumé en tout temps ;
- Circuler aux endroits autorisés par une signalisation ;
- Respecter cette signalisation ;
- Vous conformer aux ordres et signaux d'un agent de la paix ou d'un agent de surveillance de sentier ;
- Circuler le plus près possible du bord droit de la voie que vous empruntez ;
- Conduire de façon à ne pas mettre en péril la vie et la sécurité des personnes et de façon à endommager la propriété ;
- Respecter les limites de vitesse affichées. S'il n'y a pas de vitesse affichée, la vitesse maximale autorisée en sentier pour les VTT est de 50 km/h et pour la motoneige de 70 km/h ;
- Garder une distance prudente avec le véhicule qui vous précède.

Le véhicule :

- Doit être muni :
 - d'un phare blanc à l'avant ;
 - d'un feu de freinage rouge et d'un feu de freinage rouge à l'arrière ;
 - d'un rétroviseur du côté gauche et central ;
 - d'un cinémomètre ;
 - d'un système de freinage ;
 - d'un système d'échappement conforme aux normes.
- Doit être immatriculé et couvert par une assurance responsabilité civile minimale de 500 000\$ pour les dommages causés à autrui et vous devez détenir un droit d'accès aux sentiers pour y circuler.
- La plaque d'immatriculation doit être fixée à l'arrière du véhicule et libre de toute matière pouvant empêcher sa lecture.
- Pour transporter un passager, vous devez posséder un véhicule deux places ou avoir un siège d'appoint conforme aux normes. Celui-ci doit s'asseoir derrière le conducteur, face vers l'avant et les pieds doivent reposer sur les appuie-pieds.

Le véhicule (SUITE) :

- L'autoquad** (Côte-à-côte), en plus des équipements précédents, doit être muni :
 - d'un cadre de protection ;
 - de portières ou de filets de rétention pour chaque accès ;
 - poignée de maintien, appui-tête et ceinture de sécurité pour chaque passager ;
 - d'un moteur d'une cylindrée maximale de 1000 cc ;
 - de pneus tout terrain ;
 - de deux (2) phares blancs et d'un rétroviseur.

De plus, la largeur de l'autoquad ne doit pas excéder 1,524 mètres.



Le conducteur :

- Doit avoir un minimum de 16 ans et détenir un certificat d'aptitude. Pour conduire un autoquad ou une motoquad avec siège d'appoint sur lequel prend place un passager, il doit avoir au minimum 18 ans.
- Doit détenir un permis de conduire valide pour circuler sur un chemin public où il est autorisé à circuler et en respecter les conditions et restrictions.
- Doit avoir avec lui son permis de conduire, l'immatriculation du véhicule, l'attestation d'assurance et la preuve de droit de sentier lorsqu'il circule dans ceux-ci.
- Doit porter un casque de sécurité conforme aux normes et des lunettes de sécurité s'il n'a pas de visière.
- Doit porter la ceinture de sécurité à bord d'un autoquad.

Sûreté du Québec

Téléphone : 310-4141 ou 911
Cellulaire : *4141 ou 911



Vous **NE POUVEZ PAS** :

- Consommer de boisson alcoolisée à bord du véhicule ;
- Conduire avec les capacités affaiblies par l'alcool, la drogue ou les médicaments ;
- Sortir des sentiers et circuler sur des terrains privés, à moins d'avoir l'autorisation du propriétaire ;
- Circuler en VTT dans un sentier de motoneige et en motoneige dans un sentier de VTT à moins qu'une signalisation vous y autorise et indique s'il s'agit d'un sentier partagé.

Les panneaux de signalisation les plus fréquents



* Pour alléger le document, un seul panneau est présenté. Par contre, celui-ci se décline à la fois pour la motoneige et le VTT selon la vocation des sentiers empruntés.

Vitesse maximale permise

Voici des exemples d'amendes liées aux excès de vitesse :

AMENDES POUR LES MOTONEIGES			AMENDES POUR LES VTT		
TRANCHES DE VITESSE EXCÉDANTAIRES	VITESSE	AMENDE	TRANCHES DE VITESSE EXCÉDANTAIRES	VITESSE	AMENDE
1re	90 KM/H	90 \$	1re	70 KM/H	90 \$
3e	115 KM/H	255 \$	3e	95 KM/H	255 \$
5e	140 KM/H et +	520\$ et +	5e	120 KM/H et +	520\$ et +

RAPPEL DE VOTRE SERVICE INCENDIE

MÉFLIEZ-VOUS DES CENDRES !

Nous désirons vous rappeler de manipuler vos cendres avec soin pour vous en départir.

Chaque année c'est en moyenne 140 incendies de bâtiments qui sont causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes.

Comment vous en débarrasser ? **NE JAMAIS UTILISER D'ASPIRATEUR POUR RAMASSER LES CENDRES !!!!**

- Videz régulièrement les cendres du foyer
- Jetiez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique
- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible
- Gardez à une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon ou de tout autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile et assurez-vous que les cendres sont complètement froides avant de les changer de contenant. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage.

LES CENDRES PEUVENT RESTER CHAUDES PENDANT PLUS D'UNE SEMAINE. Elles dégagent du monoxyde de carbone voilà pourquoi elles peuvent provoquer un incendie et doivent demeurer à l'extérieur. En référence à l'article 5 du règlement sur la gestion des matières résiduelles : toute personne qui dispose de matières résiduelles provoquant un incendie commet une infraction et sera passible des frais et amendes relatifs.





Des nouvelles de votre bibliothèque

Bibliothèque La Détente
111-D, rue Principale
Sainte-Hénédine (Qc)
G0S 2R0

HEURES D'OUVERTURE:
Mercredi 15h-16h & 19h-21h
Jeudi 19h-21h

Utilisation de la chute à livres

Voici quelques informations supplémentaires concernant l'utilisation de la chute à livres :

- Durant les heures d'ouverture de la bibliothèque, veuillez apporter vos livres au comptoir à l'intérieur plutôt que d'utiliser la chute à livres.
- Afin de ne pas endommager les livres, veuillez les déposer dans la chute, le côté du dos (opposé à la tranche) en premier.
- Dès que vos livres seront déposés dans la chute à livres, les amendes, si c'est le cas, cesseront de s'accumuler. Elles devront toutefois être remboursées lors de votre prochain emprunt.



Nouvelle revue

Une nouvelle revue est maintenant disponible pour emprunt; il s'agit de la revue « Trois fois par jour » qui paraît 4 fois par année.

Trois fois par jour
MAGAZINE

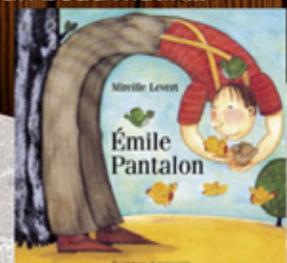


L'heure du conte

L'heure du conte sera de retour le **14 mars prochain, de 10h à 11h**

Nous lirons l'histoire d'Émile Pantalon, écrit par Mireille Levert.

Émile Pantalon est grand, démesurément grand. Trop grand pour sa case à l'école, trop grand pour l'escalier, trop grand pour les chaises de sa classe. À la récréation, personne ne veut jouer avec Émile Pantalon. «Fais gaffe, la girafe» lance Pino. «Espèce de cruche d'autruche!» hurle Filou. Mais voilà qu'un beau matin...



Savez-vous qu'il vous est possible d'aller renouveler vos livres via le site web de la bibliothèque?

Ayez en main votre carte d'abonné, le mot de passe "detente" et rendez-vous au mabibliotheque.ca/sainte-henedine.

À l'aide du bouton "Mon dossier" en haut de la page, connectez-vous et gérez vos emprunts facilement!

Demandez à vos bénévoles pour plus de renseignements.